

« A »



COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DES SERVICES PUBLICS
NOUVEAU-BRUNSWICK
NEW BRUNSWICK
ENERGY & UTILITIES BOARD

Liberty Utilities (Gaz Nouveau-Brunswick) LP

Demande pour une modification d'une ordonnance

AVIS

Liberty Utilities (Gaz Nouveau-Brunswick) LP, représentée par son partenaire général, Liberty Utilities (Gaz Nouveau-Brunswick) Corp. (Liberty) a déposé une demande (demande) auprès de la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (Commission) demandant une ordonnance modifiant l'ordonnance de la Commission dans l'instance 494 (ordonnance) et une ordonnance de suspension de l'ordonnance dans l'attente de l'issue de la révision par la Commission.

Dans l'ordonnance, la Commission a approuvé les tarifs de Liberty pour prendre effet le 1^{er} juillet 2022. Le 23 juin 2022, la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick a accueilli la demande de révision judiciaire de Liberty concernant la décision de la Commission sur le coût du capital dans l'instance 491, qui avait réduit le rendement des capitaux propres (RCP) de Liberty de 10,9 % à 8,5 %. Dans sa demande, Liberty a sollicité une suspension de l'ordonnance afin que les tarifs de 2022 soient calculés en fonction d'un RCP de 10,9 % jusqu'à ce que le RCP de Liberty soit déterminé conformément à la décision de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick.

Le 5 juillet 2022, la Commission a suspendu l'ordonnance dans l'attente de l'issue de la révision de la Commission concernant la demande. La Commission a également ordonné que les tarifs de Liberty restent fixés comme indiqué à l'annexe A de l'ordonnance de la Commission dans l'affaire 478, datée du 23 décembre 2020, jusqu'à ce que la Commission l'ordonne autrement.

La demande et les preuves à l'appui sont affichées sur le site Web de la Commission à l'adresse www.cespnb.ca sous l'instance n° 530.

Les parties qui comptent soumettre des commentaires à la demande doivent déposer une soumission écrite auprès de la Commission. Les soumissions doivent être déposées

au plus tard le jeudi 11 août, à 16 h, par courriel à l'adresse general@cespnb.ca. Toutes réponses reçues par la Commission seront partagées avec les parties dans l'instance 494 et seront publiées sur le site Web de la Commission dans le cadre des archives publiques. Liberty aura l'opportunité de déposer une réponse écrite aux soumissions au plus tard jeudi 18 août à 16 h.

La Commission tiendra une audience au bureau de la Commission, 15 Market Square, 14^e étage, Saint John, le mardi 23 août à compter de 9 h 30 afin d'entendre la demande.

Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick

C. P. 5001

Bureau 1400, 15, Market Square

Saint John (N.-B.) E2L 4Y9

Téléphone : 506-658-2504

Sans Frais : 1-866-766-2782

Télécopieur : 506-643-7300

Courriel : general@cespnb.ca

Site Web : www.cespnb.ca